

Sorl'Info

Bulletin municipal de Saint-Sorlin de Morestel
Novembre 2020

Chères Saint-Sorlinoises, chers Saint-Sorlinois,

NOVEMBRE... S'il existe un mois triste, c'est bien celui-ci...

Les souvenirs nostalgiques resurgissent (visite des cimetières, commémoration de l'armistice...), les nuits sont plus longues, il fait un peu plus froid, les arbres perdent leurs feuilles.... Et en plus ce mois ci, nous voilà à nouveau confinés... et ce sont par conséquent pour certain(e)s les jours qui deviennent bien plus longs....

Mais gardons le moral !

Utilisons plutôt cette période pour ouvrir les yeux et pour réfléchir sur le sens que nous donnons à notre vie : le mot "solidaire" existe pour tout le monde et n'est pas à sens unique, si nous nous sentons seul(e)s, nous pouvons agir pour d'autres qui sont peut-être seul(e)s aussi.

Tout le monde a sa place dans cette grande chaîne de « l'attention aux autres » qui apporte tant de réconfort.

Ce serait dommage de garder pour soi la ressource qui existe en chacun de nous, partageons et n'attendons pas que les gestes viennent des autres. Par exemple « *C'est simple comme un coup de fil* » !

Nicole Genin

Les délibérations suivantes ont été prises à l'unanimité :

- Le maire est autorisé à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour le financement des travaux de réfection de la salle de réception, de la salle du caveau, de la dalle du préau et des travaux sécuritaires du clocher de l'église.
- Changement des horaires de l'éclairage public.
- Autorisation à Enedis, suite à la décision du tribunal administratif, à reprendre le déploiement sur la commune des compteurs Linky. (Pour les particuliers, il est vivement conseillé de demander au préalable l'avis de son électricien).
- Participation de la commune à hauteur de 250 euros pour la création en Nord Isère d'un hébergement d'urgence et d'un accompagnement psychologique, à destination des auteurs de violences conjugales, le but étant d'éviter la récidive.
- Enlèvement de la ligne électrique basse tension du poste « Merle » (situé chemin de la Côte et rejoignant l'ancienne ferme « Chemin de la Véronique »)

Par ailleurs, une commission gestion administrative du cimetière a été mise en place.

Un compte-rendu plus détaillé de ce conseil municipal est affiché sous le préau de la Mairie.

VIE DU VILLAGE

Commémoration de l'armistice du 11 novembre

La commémoration de l'armistice du 11 novembre est un





événement important pour bon nombre de Saint-Sorlinois qui se réunit habituellement sur la Place du 8 mai 1945 devant le monument aux morts, en compagnie des sapeurs pompiers de Dolomieu. Cérémonie qui se clôt toujours par un moment convivial autour

d'un verre de l'amitié. Mais cette année, cause Covid, rien de tout cela ! Les directives étaient très restrictives, au risque de

banaliser l'évènement. Aussi la nouvelle équipe municipale a souhaité faire un geste symbolique fort, en représentation de la ferveur des habitants privés de cette cérémonie. Et c'est ainsi qu'une poignée de l'équipe des élus a entrepris, tout en respectant les gestes barrière, le 11 novembre au petit matin, le toilettage du monument



aux morts. Puis, lorsqu'il eu retrouvé sa beauté initiale, que la Place fut elle aussi remise en valeur, vers midi eu lieu la cérémonie officielle en compagnie de notre porte drapeau communal, Denis Reynaud. Nous espérons avoir ainsi compensé votre absence forcée.

Eclairage nocturne

L'extinction de l'éclairage public va être modifié :

Il sera désormais de **23h00** à 5h00.

Le but ?

- Préserver la biodiversité. L'éclairage nocturne impose en effet un dérèglement du cycle jour nuit auquel la faune et la flore ne parviennent pas à s'adapter.
- Eviter un gaspillage énergétique.



La chouette effraie (*Tyto Alba*), un rapace nocturne proche de nous

La dame blanche, chouette effraie ou effraie des clochers a longtemps été assimilée à des histoires de fantômes pour son chant composé de sons stridents et de chuintements : « schrîîî-schrîîî-schruuuu-schhhh-schhhh ».



Reconnaisable à son plumage clair marbré de brun clair et à sa tête en forme de cœur qui lui sert de parabole, cette chasseuse nocturne sait se faire discrète.

La chouette effraie est un prédateur qui se nourrit principalement de petits mammifères (campagnols, mulots, souris, musaraignes). Elle peut aussi manger des petits oiseaux, des chauves-souris et des amphibiens.

Il s'agit d'un animal sédentaire que l'on trouve sur les 5 continents, dans des milieux ouverts et bocagers proches de constructions humaines. En Isère, elle se trouve surtout dans le nord du département. À l'origine, c'est un oiseau cavernicole mais l'espèce s'est adaptée, elle niche aujourd'hui principalement dans des bâtiments anciens et obscurs (granges, greniers, clochers, etc...) Elle chasse la nuit aux lisières des champs, dans des prairies, des vergers, des haies...

Ses rémiges peuvent être confondues avec celles du faucon crécerelle. Mais elles sont plus duveteuses car pour pouvoir chasser à l'ouïe la chouette effraie vole en silence.

Ses pelotes de réjection sont noires, lisses et brillantes, avec des extrémités arrondies. Elles ne sont pas effilochées comme celles d'autres rapaces.

Chaque ponte peut donner de 2 à 14 œufs et l'incubation dure de 30 à 32 jours. Si la nourriture est abondante, une deuxième ponte peut avoir lieu. Les petits volent à 2 mois mais les deux parents les nourrissent jusqu'à leurs 2 mois et demi. La chouette effraie vit une dizaine d'années en moyenne.

La chouette effraie est une espèce protégée, elle est considérée comme vulnérable sur la liste rouge régionale. Menacée par la perte de ses sites de reproduction, de chasse et de nidification, elle est particulièrement touchée par l'urbanisation. Les accès aux combles sont bouchés, les clochers grillagés, les vieilles granges démolies limitant ses sites de nidification. Elle est aussi menacée par les lignes et poteaux électriques (2 à 8 % de mortalité par électrocution) et les grands axes routiers (50% de mortalité à cause de collisions avec des véhicules). Alors, pour lutter contre sa disparition, il est possible d'installer des nichoirs à placer sur le plancher d'une grange ou d'un clocher, qui permettent de fixer durablement un couple d'effraies et de renforcer la population. L'association Lo Parvi a reçu le soutien de différents partenaires techniques et financiers (Département de l'Isère, Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, Ligue de Protection des Oiseaux, Chambre d'Agriculture) pour lancer un programme d'installation de nichoirs. Ainsi, durant l'été 2020, ce sont 43 nichoirs à chouette effraie qui ont pu être placés dans des fermes du Nord-Isère.

N'hésitez pas à nous communiquer vos observations de chouette effraie :

Lo Parvi 1 A rue de la Gare 8460 Trept contact@loparvi.fr site internet : <http://loparvi.fr>

Travaux au croisement du chemin du gros châtaignier et du chemin de la croix à La Frette.

Suite à l'inconfort ressenti par les riverains du chemin du gros châtaignier lors d'épisodes pluvieux, des travaux de canalisation des eaux pluviales ont débuté.

Pendant quelques jours vous pourriez en être incommodés. Les entreprises font au plus vite et vous pourrez ainsi bientôt apprécier ce nouvel aménagement. Merci de votre compréhension !

Recensement des habitants de plus de 65 ans en cours.

Un formulaire a été distribué au mois d'octobre dans toutes les boites aux lettres du village. Toutes les personnes concernées n'ont pas répondu. Il est important de le faire. Ce document permet de vous joindre lors de toute situation d'urgence. Sur simple demande en mairie vous pouvez obtenir un autre exemplaire de ce formulaire. Tel : 04 74 80 12 31. **Il s'agit cependant d'une démarche volontaire, par conséquent, vous êtes libres de ne pas vouloir répondre.** Par ailleurs, la mairie peut faire bénéficier, cette année, aux habitants de plus de 70 ans de certains avantages. Pour cela, il suffit de vous signaler en mairie en nous retournant le coupon ci-dessous.



..... (cochez les cases correspondantes)

PERSONNES A INSCRIRE

Nom : Prénom :

Adresse : N°

Rue :

Date de naissance :/...../19....

Téléphone :/...../...../...../..... ou/...../...../...../.....

Mail :

Je suis : une personne âgée de plus de 70 ans

Situation de famille : en couple Seul(e)

Si en couple, le conjoint :

Nom : Prénom :

Adresse : N°

Rue :

Date de naissance :/...../19....

Téléphone :/...../...../...../..... ou/...../...../...../.....

Mail :

Je suis : une personne âgée de plus de 70 ans

Date de la demande/...../20....

Signature

- Il reste des masques en tissu (St Sorlin en Fête, Balcons du Dauphiné et Région) à disposition des Saint-Sorlinois. Vous pouvez venir les chercher aux heures d'ouverture de la mairie.
- Des attestations dérogatoires de déplacement sont en libre service à disposition dans la cabine téléphonique Boîte à livres place de la mairie. **Cependant, nous vous rappelons que vos déplacements doivent pour l'instant être exceptionnels.**

ÉCHO DES COMMISSIONS

Commission culture

La commission a commencé à customiser la cabine téléphonique **Boîte à livres** sur la place de la mairie en la renommant. Mais cela n'est qu'un début pour elle et du projet d'installation d'autres Boîtes à livres au sein de notre village.



Infos Sictom

Suite aux dernières annonces du Gouvernement, les services publics restent ouverts. En ce qui concerne les services du SICTOM de la région de Morestel :

- Déchèteries

La Préfecture de l'Isère a confirmé que l'accès aux 8 déchèteries du SICTOM de la région de Morestel était autorisé aux particuliers et aux professionnels pendant le confinement aux horaires habituels.

Cependant il est demandé à tous les usagers :

- de limiter leurs déplacements en déchèteries et de venir uniquement si cela est nécessaire,
- de porter un masque,
- de respecter les gestes barrières et la distanciation avec les agents et les autres usagers,
- de venir avec leur pelle et leur balai pour nettoyer leur emplacement après vidage (aucun prêt sur place).

Pour vous rendre en déchèterie, vous devez être en possession de votre attestation de déplacement.

- Points d'apport volontaire

Le tri des déchets est maintenu pour tous les flux : emballages, papier et verre. Les collectes seront assurées normalement.

- La collecte des ordures ménagères en porte à porte

Celle-ci continuera à se dérouler tous les 15 jours semaines paires. (un calendrier mémo se trouve sur la page d'accueil du site de la commune)

- Les autres services du SICTOM

Les autres services restent pour l'instant inchangés : prêts de broyeurs, achats de bacs ou composteurs à l'accueil du SICTOM.

Pour vous rendre en déchèterie ou au Sictom, vous devez être en possession de votre attestation de déplacement. Vous pouvez **cocher la case n°7** sur votre attestation : "Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public ».

ATTENTION ! GRIPPE AVIAIRE

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire, hautement pathogène en Europe, dus aux couloirs de migration actuellement emprunté par les oiseaux sauvages, les mesures suivantes ont été prises par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : Tout détenteur physique ou moral de volailles ou autres oiseaux captifs, doit :

- Confiner ses volailles ou mettre en place des filets de protection sur sa basse-cour.
- Exercer une "surveillance quotidienne" de ses animaux.

Attention Si une mortalité anormale est constatée :

Conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contacter votre vétérinaire.

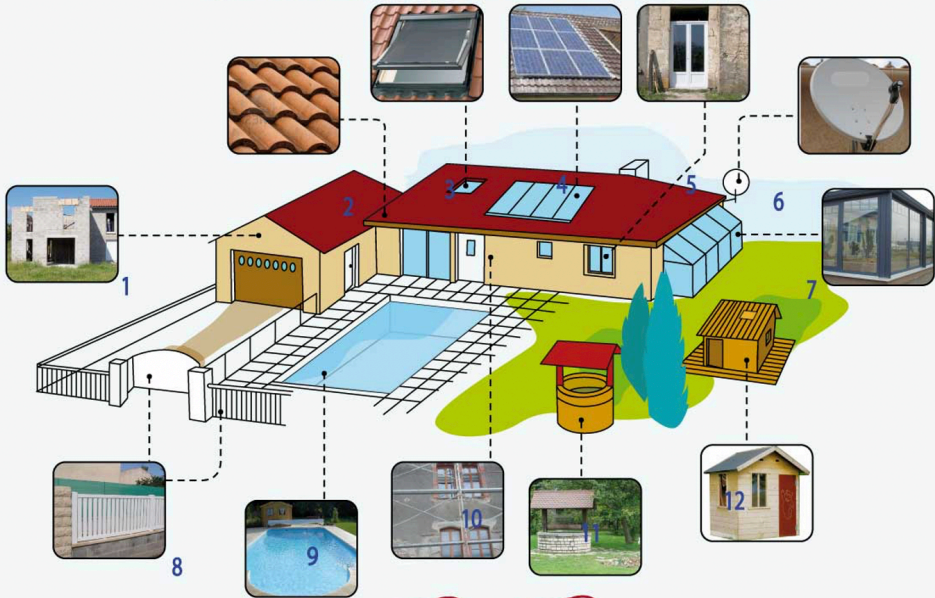
Il revient également à tout détenteur de volaille de déclarer ses animaux à la mairie ou bien directement en ligne. Pour plus de précisions, consulter l'affichage sous le préau de la mairie.

JEU DE LA POULE

**NE REGARDEZ PAS
CETTE POULE**



Quelle autorisation avant de commencer des travaux ?



1 : Extension de maison ou construction d'un garage

- De 5 à 20m² :
- Plus de 20 m² :
- Transformation d'un garage en habitation :
- Division de parcelle (lotissement) :

2 : Réfection de toiture

- Tuiles conformes :

3 : Fenêtre de toiture

- Tuiles conformes :

4 : Panneaux solaires

5 : Percement ou modification de fenêtre

- Sur une façade extérieure :

(Attention, pas de blanc dans notre PLU !)

6 : Pose d'une antenne parabolique ou d'un climatiseur

- Installés d'une façon durable :

7 : Installation d'une véranda ou couverture d'une terrasse.

- De 5 à 20m² :
- Plus de 20 m² :

8 : Installation de clôture et de portail

- Pour les deux :

(Attention, pas de blanc dans notre PLU !)

9 : Piscine enterrée (plus de 10m²)

- Sans couverture :
- Avec couverture :
- Avec couverture modulable de 1.80 m de hauteur ou fixe de 2m :
- Avec couverture :

10 : Ravalement de façade

11 : Creusement d'un puits

- Nécessite une déclaration spécifique

12 : Pose d'un abri de jardin

- De 5 à 20m² :
- Plus de 20 m² :

Permis de construire

Déclaration préalable

Besoin d'aide ?

Une fois votre projet réfléchi, vous pouvez vous renseigner auprès du service urbanisme, lors des permanences en Mairie, pour vérifier sa conformité avec la réglementation. Vous serez aussi aidé pour la constitution de votre dossier administratif. Le document d'urbanisme de référence est consultable en mairie.

Bon à savoir...

- Une déclaration préalable déposée en mairie ne veut pas dire autorisation...
- La commune à 1 mois pour instruire une déclaration préalable...
- La commune vérifie que les travaux respectent les règles du PLU
- En cas d'opposition de la commune, il faut reprendre la procédure...
- La non-déclaration de travaux expose les propriétaires à des poursuites devant les tribunaux compétents...

Saint Sorlin en Fête

« Le conseil d'administration s'est réuni le 16 octobre 2020 pour son assemblée générale. Laurette Borel a été élue vice présidente en remplacement de Nicole Genin. Toutes les activités et manifestations prévues ont été reportées. Nous attendons des informations complémentaires pour savoir si nous pourrions décorer la place du village pour les fêtes de fin d'année.

La mise en place du sapin et des guirlandes sont prévues le 4 décembre si cela est possible.

Une nouvelle assemblée générale ouverte au public sera programmée dès que les conditions sanitaires le permettront. En attendant de nous retrouver le 4 décembre pour la décoration de la place du village, prenez soin de vous ! »

le Président, Gilles Patricot

Yoga à Saint-Sorlin de Morestel (Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901)

Le Yoga est un art de vivre et une pratique très ancienne qui nous vient de l'Inde et qui n'a rien perdu de sa pertinence. Il vise avant tout l'harmonie et l'épanouissement global de la personne; de nombreux témoignages évoquent un sommeil rééquilibré, le soulagement de mal de dos, une souplesse retrouvée... La pratique du yoga favorise l'expérience d'une plus grande ouverture au monde et à soi-même.



L'association « Yoga à Saint Sorlin de Morestel », nouvellement créée dans notre village, vous propose des cours de yoga dans une salle de l'ANCIENNE ÉCOLE, le **Mardi soir de 18h30 à 19h45**.

Ces cours (mixtes) peuvent convenir à des **personnes de tout âge**.

L'association se tient à votre disposition par courriel yoga.stsorlin@gmail.com ou par téléphone au 06 36 49 10 54.

Récolte de bouchons de plastiques au bénéfice de l'association Handi'chiens

Quelques précisions : Handi'chiens éduque et offre des chiens d'assistance pour personnes handicapées ; un partenariat avec les Bouchons d'amour aide au financement. Un chien offert, c'est 13 000 euros soit 32 000 000 de bouchons ! Il est extrêmement simple pour chacun de contribuer, aidons-les en collectant un maximum de bouchons. Les enfants de Saint-Sorlin ont déjà commencé à l'école.

Les bons bouchons : des bouchons propres !

- bouchons alimentaires : eau, lait soda, huile, vinaigre, vin, compote, crème fraîche...
- bouchons ménagers : liquide vaisselle, produits d'entretien, lessive, assouplissants, aérosols...
- bouchons de cosmétiques : déodorants, laque, parfum...
- bouchons de produits d'hygiène : dentifrice, shampooing, produits douche...
- couvercles en plastique : chocolat et café en poudre, moutarde...
- divers : les boites de pellicule photos, les oeufs Kinder...

Sont refusés :

- bouchons de produits chimiques hautement toxiques
- bouchons de sécurité : détergents...
- bouchons de médicaments

Une boîte de récolte est à votre disposition sous le préau place de la Mairie.

Merci d'avance !



Pour les habitants que la montée d'escaliers de la mairie rebute, il suffit d'appeler le secrétariat avant de vous déplacer. Vous serez accueilli au bureau du rez-de-chaussée de la mairie.

Le secrétariat de mairie sera fermé pendant les fêtes de fin d'année du vendredi 18 décembre au soir au lundi 4 janvier 2021.

Pour joindre la mairie :

Place du 8 Mai 38510 St-Sorlin de M.

04 74 80 12 31

secretariatssm@gmail.com

www.saint-sorlin-de-morestel.fr

Accueil (nouveaux horaires)

Mardi : 8h30/11h30 et 15h/19h

Mercredi : 8h30/11h30

Vendredi : 8h30/12h